

# INFORMATIONS FINANCIERES 2023

## PROVISION POUR COUVRIR LE RISQUE LIE AUX DROITS A CONGES EPARGNES PAR LES AGENTS DANS LEUR COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

La provision proposée est basée sur le risque encouru en cas de transfert des droits vers une nouvelle collectivité employeur :

Catégorie statutaire	Montant € brut /jour (*)	Nombre de jours	A provisionner
A	135€	45,5	6 142,50 €
B	90€	28	2 520 €
C	75€	31	2 325 €
		TOTAL	10 897.50 €

(\*) Arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.

Le Comité, après avoir délibéré, décide :

- De constituer une provision (semi budgétaire) de 10 987, 50 € pour financer le Compte Epargne Temps (CET) ;
- D'inscrire les crédits au 6815 au budget primitif 2023 ;
- Précise qu'elle sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du CET et qu'elle sera reprise dès que le besoin de financement du CET sera éteint.

## PROVISION POUR COUVRIR LE RISQUE LIE AUX DROITS A RECUPERATION OU PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES

Ainsi, il convient de couvrir le risque financier induit par le paiement de ces heures supplémentaires ou le remplacement d'un agent. Ces heures ayant été effectuées par des catégories d'agents différentes et sur des périodes différentes, il est proposé d'appliquer un montant forfaitaire de 17 € pouvant servir de base de calcul.

Monsieur le Président propose :

- De constituer une provision (semi budgétaire) de 27 701,50 € pour financer les heures supplémentaires ;
- D'inscrire les crédits au 6815 au budget primitif 2023 ;
- Précise qu'elle sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé et qu'elle sera reprise dès que le besoin de financement sera éteint.

## CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LITIGE

Considérant la requête présentée devant le tribunal administratif de Lille par le propriétaire d'une parcelle située à Rejet de Beaulieu, contre la société ENEDIS et le SIDEC, portant sur la présence d'une ligne de distribution publique d'électricité en surplomb de sa propriété,

La constitution d'une provision pour risque est une dépense obligatoire. Elle est constituée sur la base de la survenance de risques réels. Tel est le cas de la situation sus exposée.

Cette provision doit être fixée par le SIDEC à hauteur du montant estimé qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Si le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision pour régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise en section de fonctionnement.

Le montant du risque est évalué à 85 000 € et peut survenir en 2023.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à inscrire cette provision.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte administratif a pour rôle de présenter l'exécution du budget par le Président. Il reprend à la fois les prévisions, les réalisations (titres et mandats), et fait apparaître les soldes pour la section d'investissement. Le Compte Administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du receveur du syndicat.

Présentation de l'état des comptes à la clôture - Compte Administratif

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 564 677,99	G	2 101 005,66
	Section d'investissement	B	1 651 043,08	H	2 498 001,70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	172 669,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	191 418,46 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 407 139,53	= G+H+I+J	4 771 677,05

Résultat de la clôture

1 364 537,52 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	145 535,60	L	222 075,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	145 535,60	= K+L	222 075,00

Solde des RAR

EXCEDENT 76 539,40 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 564 677,99	= G+I+K	2 273 675,35
	Section d'investissement	= B+D+F	1 987 997,14	= H+J+L	2 720 076,70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 552 675,13	= G+H+I+J+K+L	4 993 752,05

Résultat cumulé – solde définitif

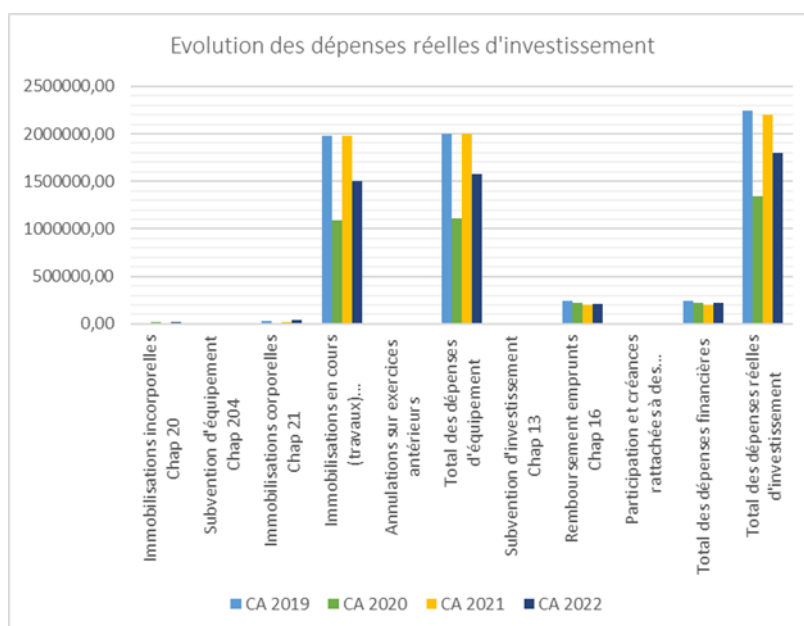
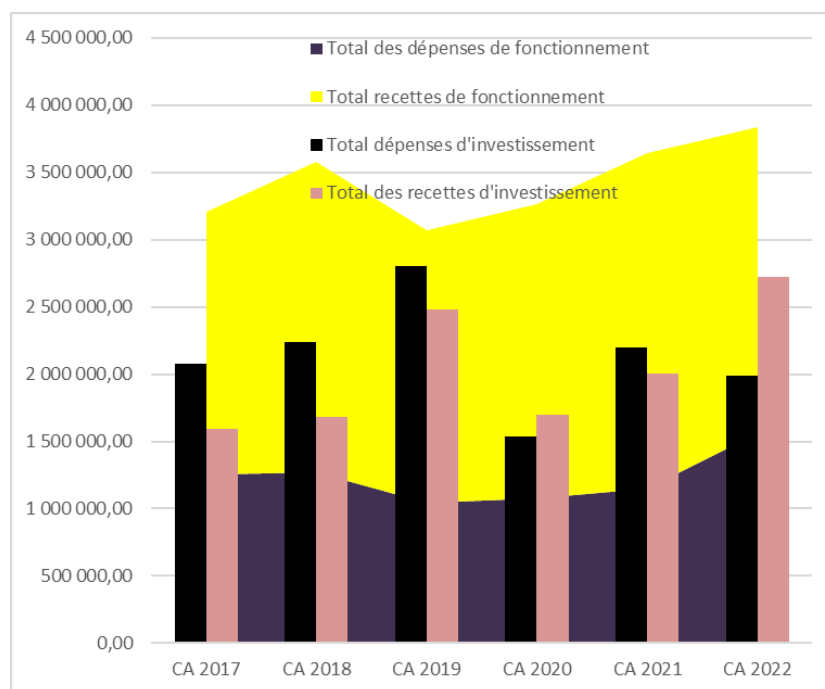
1 441 076,92 €

Le budget du SIDEC doit toujours afficher un excédent en section de fonctionnement de manière à permettre l'alimentation de la section d'investissement.

Le résultat positif en section d'investissement démontre la capacité du SIDEC à prévoir en autofinancement les opérations de travaux d'un exercice. Une fois les subventions officiellement attribuées, les emprunts éventuellement inscrits au budget ne sont pas contractés et la capacité d'autofinancement est retrouvée en année N+1. Cela permet au Syndicat de monter les dossiers de candidatures aux subventions et appels à projets sans attendre, et de ne pas refuser des travaux.

Pour information, une simple extraction du montant prévisionnel des travaux « en demande » dans le logiciel de suivi du Syndicat fait apparaître un besoin de travaux à hauteur de 5 448 000 € HT toute compétence confondue. Bien entendu, ces travaux sont programmés sur plusieurs années. Cette information n'a vocation qu'à exposer l'ordre de grandeur des opérations à engager à l'avenir et pour lesquelles il convient de prévoir un autofinancement.

L'affectation des résultats fait l'objet de la prochaine question inscrite à l'ordre du jour de ce Comité.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		CA 2022	Taux réalisation CA N-1/BPN-1
Chap 20	Immobilisations incorporelles	24 066,00	26%
Chap 204	Subvention d'équipement	6 000,00	86%
Chap 21	Immobilisations corporelles	43 234,81	76%
Chap 23	Immobilisations en cours (travaux)	1 505 762,17	44%
	Annulations sur exercices antérieurs	0,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 579 062,98</b>	<b>44%</b>
Chap 13	Subvention d'investissement	10 886,97	88%
Chap 16	Remboursement emprunts	205 028,73	100%
Chap 26	Participation et créances rattachées à des participations	1 600,00	100%
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>217 515,70</b>	
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 796 578,68</b>	<b>68%</b>
<b>Pour information</b>			
Chap 001	Solde exécution négatif reporté de N-1 (Déficit reporté)	191 418,46	
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 987 997,14</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

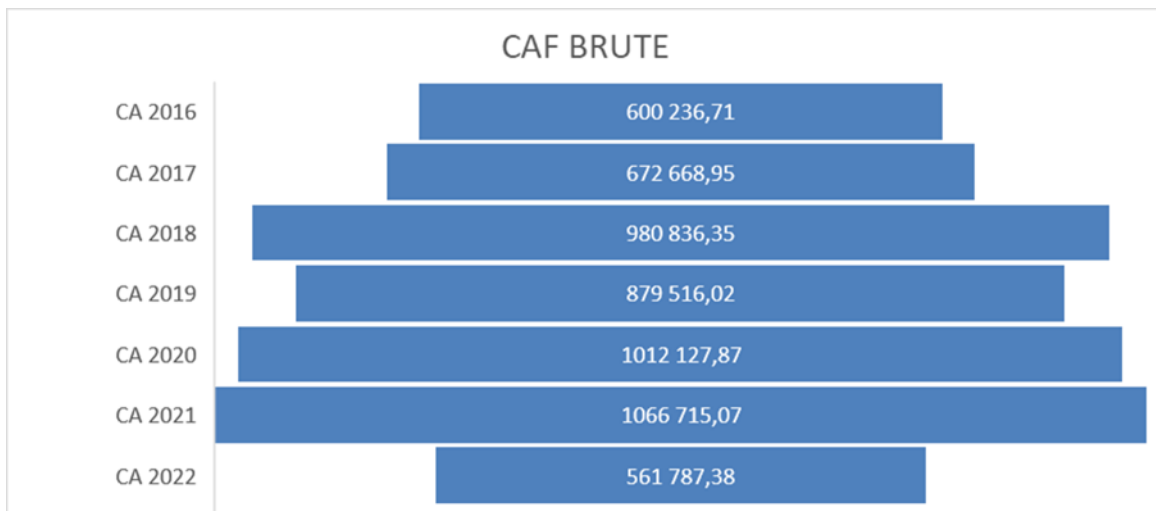
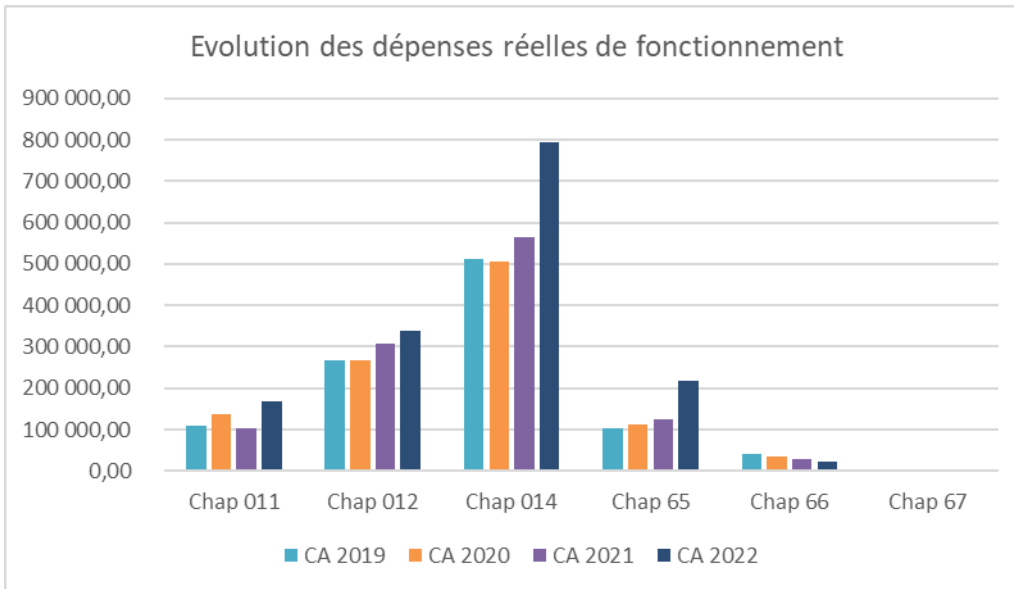
		CA 2022	Taux réalisation CA N-1/BPN-1
Chap 13	Subventions d'investissement (département, participations des communes membres, contributions ENEDIS, PCT, aides du FACE, participations des particuliers)	1 482 884,36	73%
Chap 16	Emprunts	0,00	
Chap 21	Immobilisations corporelles	9 690,00	*
Chap 23	Immobilisations en cours (revente du cuivre)	44 157,17	115%
	<b>recettes d'équipement</b>	<b>1 536 731,53</b>	
Chap 10	FCTVA	2 010,80	100%
	Excédent fonctionnement capitalisé (RI 1068)	1 165 564,66	
Chap 024	Produits de cession	0,00	
	<b>recettes financières</b>	<b>1 167 575,46</b>	
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 704 306,99</b>	
Chap 021	Virement de la section fonctionnement		Prévision
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	15 769,71	89%
Chap 041	Opérations patrimoniales	0,00	
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>15 769,71</b>	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 720 076,70</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		CA 2022	Taux réalisation CA N-1/BPN-1
Chap 011	Charges à caractère général	168 434,03	71%
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	337 649,54	94%
Chap 014	Atténuation de charges (reversement TCFE)	793 000,00	100%
Chap 65	Autres charges de gestion courante (rvt R2,...)	218 902,64	99%
Total des dépenses de gestion courante		<b>1 517 986,21</b>	
Chap 66	Charges financières (intérêts, ICNE, LT)	21 232,07	87%
Chap 67	Charges excep titres annulés	0,00	
Total des dépenses financières		<b>21 232,07</b>	27%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 539 218,28</b>	91%
Chap 023	Virement vers la section investissement		<b>Prévision</b>
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 459,71	144%
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>25 459,71</b>	Autofinancement selon logiciel JVS
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 564 677,99</b>	

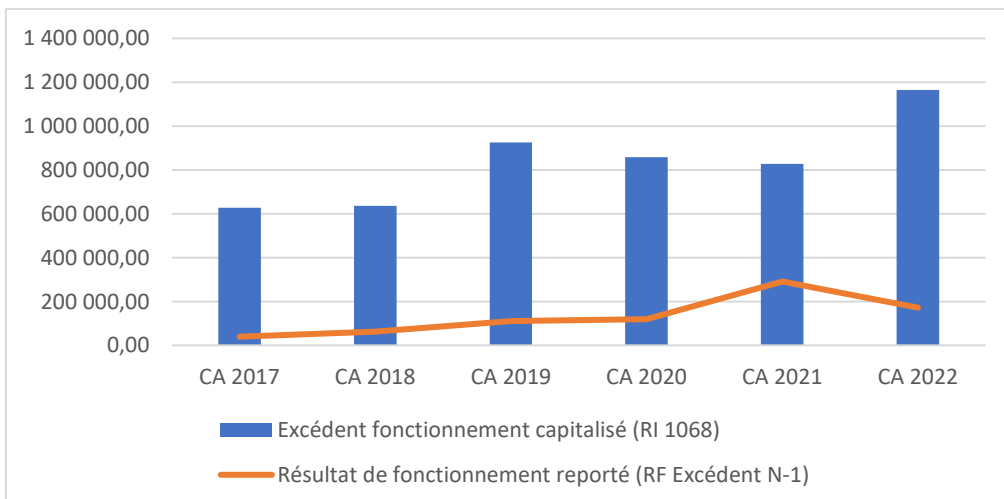
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

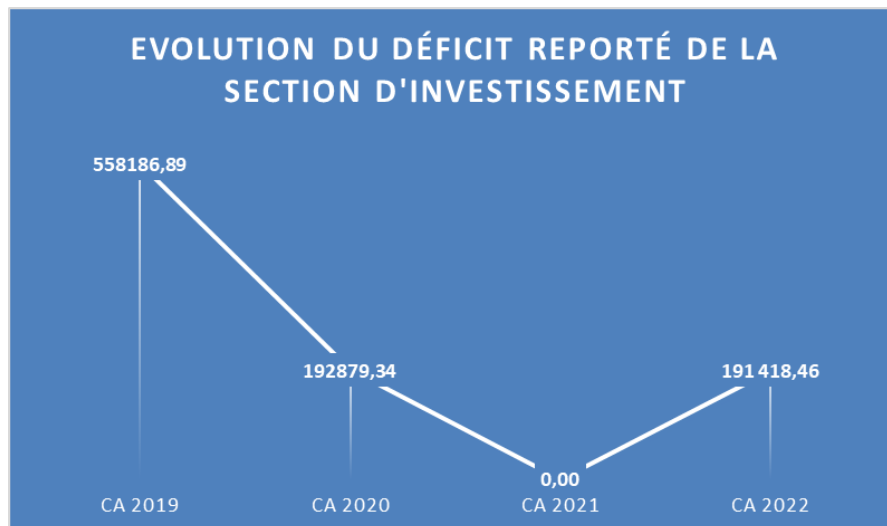
		CA 2022	Taux réalisation CA N-1/BPN-1
Chap 013	Atténuation de charges (FNSFT)	3 674,48	133%
Chap 70	Produits de service (remboursement TFPB ENEDIS)	0,00	
Chap 73	Impôts et taxes (TCFE,...)	1 318 000,00	112%
Chap 74	Dotations, subventions, participations (cotisations, participation emprunts)	213 946,61	99%
Chap 75	Autres produits de gestion courante (redevances versées par les concessionnaires)	552 795,96	100%
Total des recettes de gestion courante		<b>2 088 417,05</b>	
Chap 77	Produits exceptionnels divers (mandats annulés sur exercices antérieurs, rbt assurance personnel, aide apprenti...)	12 588,61	760%
Total des recettes financières		<b>12 588,61</b>	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 101 005,66</b>	94%
<b>Pour information</b>			
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté (RF Excédent N-1)	172 669,69	
Total recettes de fonctionnement		<b>2 273 675,35</b>	



**CA 2022**

**Recettes réelles de fonct MOINS dépenses réelles de fonct 561 787,38**





### AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2022

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement.

A la clôture de l'exercice 2022, le Compte Administratif et le Compte de Gestion arrêtent les comptes comme suit :

- La Section de Fonctionnement présente un excédent de 708 997,36 €.
  - La Section d'Investissement présente un excédent (RI 001) de 655 540, 16 €.
  - Les restes à réaliser à financer présentent un excédent de 76 539,40 €.
  - L'excédent de fonctionnement reporté pourrait être de 708 997,36 €.
- La section d'investissement étant excédentaire, les prévisions de virement de la Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement votées au budget primitif de l'exercice précédent (Chap. 021) ne constituent pas une obligation d'affectation au 1068. Toutefois une affectation complémentaire peut être votée.

**Monsieur le Président vous propose :**

- **D'AFFECTER la somme de 390 000 € à la Section d'Investissement (RI 1068).**  
L'excédent de fonctionnement est ainsi ramené à la somme de 318 997,36 € (RF 002).



## BUDGET PRIMITIF 2023

Type	Code	Libellé	Compte administratif 2022		Proposition Budget Primitif 2023			Eléments d'analyse	
			BP	Réalisé	Report	Prop	Bud Cum	Différence entre BP2022/Prop	Différence Réal CA2022 / Prop BP2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>									
<b>DEPENSES</b>			<b>2 283 384,69</b>	<b>1 564 677,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 658 654,33</b>	<b>2 658 654,33</b>	<b>375 269,64</b>	<b>1 093 976,34</b>
Ch.	011	Charges à caractère général	238 613,28	168 434,03	0,00	655 218,00	655 218,00	416 604,72 €	486 783,97 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	357 380,00	337 649,54	0,00	434 200,00	434 200,00	76 820,00 €	96 550,46 €
Ch.	014	Atténuations de produits	793 000,00	793 000,00	0,00	835 250,00	835 250,00	42 250,00 €	42 250,00 €
Ch.	023	Virement à la section d'investissement	577 191,41	0,00	0,00	321 088,93	321 088,93		
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre section(*)	17 700,00	25 459,71	0,00	30 867,00	30 867,00	13 167,00 €	5 407,29 €
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	222 000,00	218 902,64	0,00	242 700,00	242 700,00	20 700,00 €	23 797,36 €
Ch.	66	Charges financières	24 500,00	21 232,07	0,00	15 641,40	15 641,40	- 8 858,60 €	-5 590,67 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Ch.	68	Dotations aux provisions et dépréciations			0,00	123 689,00	123 689,00	123 689,00 €	123 689,00 €
<b>RECETTES</b>			<b>2 283 384,69</b>	<b>2 101 005,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 658 654,33</b>	<b>2 658 654,33</b>	<b>375 269,64</b>	<b>557 648,67</b>
Ch.	002	Résultat de fonctionnement reporté	172 669,69	0,00	0,00	318 997,36	318 997,36		
Ch.	013	Atténuations de charges	4 180,00	3 674,48	0,00	3 000,00	3 000,00		
Ch.	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	0,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00 €	2 200,00 €
Ch.	731	Impositions directes	1 318 000,00	1 318 000,00	0,00	1 414 893,21	1 414 893,21	96 893,21 €	96 893,21 €
Ch.	74	Dotations et participations	225 535,00	213 946,61	0,00	586 563,76	586 563,76	361 028,76 €	372 617,15 €
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	553 000,00	552 795,96	0,00	333 000,00	333 000,00	-220 000,00 €	-219 795,96 €
Ch.	77	Produits exceptionnels (*)	10 000,00	12 588,61	0,00	0,00	0,00		

<b>INVESTISSEMENT</b>									
<b>DEPENSES</b>			<b>4 025 344,80</b>	<b>1 651 043,08</b>	<b>145 535,60</b>	<b>4 038 582,68</b>	<b>4 184 118,28</b>	<b>158 773,48</b>	<b>2 533 075,20</b>
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	191 418,46	0,00	0,00	0,00	0,00			
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	72 800,00	72 800,00	72 800,00 €	72 800,00 €	
Ch. 13	Subventions d'investissement	12 431,23	10 886,97	0,00	0,00	0,00			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	205 100,00	205 028,73	0,00	138 670,00	138 670,00	- 66 430,00 €	-66 358,73 €	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	91 310,00	14 184,00	9 882,00	84 312,00	94 194,00	2 884,00 €	80 010,00 €	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	7 000,00	0,00	6 000,00	4 000,00	10 000,00	3 000,00 €	10 000,00 €	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	57 000,00	39 336,36	3 898,45	19 000,00	22 898,45	- 34 101,55 €	-16 437,91 €	
Ch. 23	Immobilisations en cours	3 459 485,11	1 380 007,02	125 755,15	3 718 200,68	3 843 955,83	384 470,72 €	2 463 948,81 €	
Ch. 26	Participations et créances rattachées à des partic	1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00 €	0,00 €	
<b>RECETTES</b>			<b>4 025 344,80</b>	<b>2 498 001,70</b>	<b>222 075,00</b>	<b>3 962 043,28</b>	<b>4 184 118,28</b>	<b>158 773,48</b>	<b>1 686 116,58</b>
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00	0,00	0,00	655 540,16	655 540,16			
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	577 191,41	0,00	0,00	321 088,93	321 088,93			
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Ch. 040	Opération d'ordre de transfert entre sections (*)	17 700,00	15 769,71	0,00	30 867,00	30 867,00	13 167,00 €	15 097,29 €	
Ch. 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 167 574,66	1 167 575,46	0,00	549 867,19	549 867,19			
Ch. 13	Subventions d'investissement	2 022 334,47	1 260 809,36	222 075,00	1 889 680,00	2 111 755,00	89 420,53 €	850 945,64 €	
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	0,00	0,00	515 000,00	515 000,00	279 000,00 €	515 000,00 €	
Ch. 21	Immobilisations corporelles (*)	0,00	9 690,00	0,00	0,00	0,00			
Ch. 23	Immobilisations en cours	4 544,26	44 157,17	0,00	0,00	0,00	- 4 544,26 €	-44 157,17 €	

Seront précisés au budget primitif notamment : La référence au vote du règlement budgétaire et financier du 9 février 2023 (délibération n°2023\_C03) ; L'autorisation du recours à la fongibilité des crédits : 7,5% ; Les mouvements de TVA ; Les crédits engagés dans le cadre de l'ouverture anticipée des crédits sur l'exercice 2023 ; Les provisions délibérées ; Les autorisations de programme et crédits de paiement.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES	2 658 654,33	

Ch.	011	Charges à caractère général	655 218,00	<p>Il s'agit principalement des frais de gestion courante, des contrats de maintenance, des contrats de location (y compris batterie de véhicule électrique), des contrats d'assurance, des honoraires liés notamment aux travaux, au contrôle de concession et aux achats groupés de fourniture d'énergie, à l'accompagnement éventuel pour la passation de marchés/contrats réclamant une expertise dans un domaine spécifique, de l'achat des vêtements de travail et panneaux de chantiers, des supports de promotion de l'image, des frais liés aux repas de travail, des déplacements pour réunions et formations, des frais d'abonnement et d'achat de livres ou revues spécialisées, des cotisations FNCCR, ...</p> <p>Cette année, le syndicat doit prévoir, entre autres : le lancement des consultations pour les contrôles de concession, le paiement de la mission d'accompagnement à la rédaction et la préparation d'un marché de maintenance pour la compétence EP/EIS/SLT, l'augmentation des assurances pour couvrir les risques liés à la gestion des nouvelles compétences, l'augmentation des prix de l'énergie (prix, recharge en électricité des véhicules du SIDEK, paiement des factures d'électricité des points de livraison liés à la compétence EP/EIS/SLT), des frais de maintenance éventuelle d'une solution informatique de suivi des Points de Livraison, l'augmentation du prix de maintenance des solutions web, la maintenance des IRVE et des équipements de la compétence EP/EIS/SLT, la location de petits matériels d'intervention en régie sur les équipements EP (y compris traceur pour plans), le suivi des formations, les frais de formation des apprentis, l'augmentation de la cotisation FNCCR, l'ajout de lignes téléphoniques fixes pour les nouveaux agents, le paiement des diagnostics énergétiques pour la compétence EP, des aides sur le matériel de chauffage au gaz naturel, ...</p>
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	434 200,00	<p><b>Ce chapitre varie selon les revalorisations officielles, les décisions prises par l'organe délibérant et l'autorité territoriale sur la base notamment des Lignes Directrices de Gestion, l'évolution du tableau des effectifs.</b> Cette année, l'augmentation des prévisions correspond principalement à la volonté de payer les heures supplémentaires effectives effectuées dans l'année afin de ne plus accroître le stock, l'augmentation des charges liées au recrutement des apprentis selon leur âge, l'augmentation des charges liées à l'arrivée en fin d'année 2022 d'un apprenti et d'un CDD, l'augmentation des traitements suite aux décisions de l'autorité territoriale de réviser les régimes indemnitaires et de permettre les évolutions de carrière des agents (conformément aux Lignes Directrices de GRH), le paiement de la monétisation de jours issus des CET (Comptes Epargne Temps) des agents, le défraiement d'un stagiaire, le paiement des astreintes liées aux nouvelles compétences,... L'ouverture de poste proposée au cours de cette séance n'est pas prévue dans ces crédits. Elle nécessitera le cas échéant une délibération modificative budgétaire.</p>
Ch.	014	Atténuations de produits	835250	<p><b>Il s'agit du reversement de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) établi conformément au vote du Comité syndical.</b> Cette dépense va augmenter suite à l'intégration de la commune de SOLESMES.</p>
Ch.	023	Virement à la section d'investissement	321088,93	<p><b>Ce chapitre est un chapitre d'ordre budgétaire (c'est-à-dire qu'il ne donne pas lieu à exécution). Il est destiné à retracer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement (autofinancement prévisionnel. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette (DI- Chapitre 16) et les nouveaux investissements).</b></p>

Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre section(*)	30 867,00	<b>Ce chapitre est à rapprocher du chapitre 040 de la section d'investissement et correspond à l'amortissement du matériel selon les modalités votées en Comité syndical.</b> Cette année, on constate une hausse des amortissements suite aux acquisitions réalisées en 2022. Le passage à la M57 impacte également les crédits dès 2023 pour ce qui sera acquis au cours de cet exercice... le cas échéant, une délibération modificative budgétaire sera nécessaire.
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	242 700,00	<b>Ce chapitre varie selon les revalorisations officielles pour ce qui concerne les indemnités des élus (faible impact), et exceptionnellement cette année sont prévus dans crédits pour le paiement des indemnités d'imprévision.</b> Habituellement, à ce chapitre était retracé le reversement de la R2 aux communes. Suite à des échanges avec les conseillers aux décideurs locaux et dans le but d'améliorer le suivi comptable du syndicat, cette dépense est aujourd'hui retracée en section d'investissement. Les crédits proposés en 2023 correspondent aux indemnités d'imprévision mises en place avec les fournisseurs et prestataires leur permettant de poursuivre l'exécution des marchés en cours dans un contexte de crise énergétique et inflationniste et avec une nécessité de continuité de service public. Le reversement de la redevance R2 n'apparaît plus à ce chapitre.
Ch.	66	Charges financières	15 641,40	<b>Cette somme correspond aux intérêts des emprunts réglés à échéance et aux ICNE (intérêts courus non échus).</b> Cette année, les prévisions de ce chapitre diminuent. A l'avenir ce chapitre pourrait augmenter au regard des emprunts à contracter.
Ch.	67	Charges exceptionnelles	0,00	<b>Ce chapitre est principalement utilisé pour procéder à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.</b>
Ch.	68	Dotations aux provisions et dépréciations	123 689,00	<b>Ce chapitre permet de couvrir les risques estimés pour pouvoir réagir s'il se présente. Cela permet de "mettre de l'argent de côté". Cela est un principe comptable de prudence.</b> En 2023, l'assemblée a voté une provision pour risque contentieux. Dans la présente séance sont aussi proposées des provisions pour couvrir les risques financiers liés au paiement des stocks d'heures supplémentaires et des jours de CET. La proposition de crédits les prend en compte.
		<b>RECETTES</b>	<b>2 658 654,33</b>	
Ch.	002	Résultat de fonctionnement reporté	318 997,36	<b>Ces prévisions découlent de l'affectation de résultats précédemment soumise au vote.</b>
Ch.	013	Atténuations de charges	3 000,00	<b>Ces prévisions concernent notamment les recettes perçues du Fond National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (FNCSFT).</b> Le cas échéant, ce chapitre peut être alimenté par le remboursement de l'assurance du personnel en cas d'absence d'un agent au-delà des jours de carence prévus au contrat d'assurance.
Ch.	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 200,00	<b>Ce chapitre permet de constater les produits issus de la recharge des usagers sur les IRVE.</b> En 2023, il ne peut s'agir que d'une estimation car nous n'avons pas encore de recul sur l'utilisation des "bornes publiques".

Ch.	731	Impositions directes	1 414 893,21	<b>Ces prévisions reprennent essentiellement la part communale de TICFE (Taxe Intérieur sur la Consommation Finale d'Electricité). Ces recettes sont soumises à variation puisqu'elles découlent de la consommation en électricité.</b> Plus les habitants, les entreprises et les collectivités mettront en place des actions de transition énergétique, plus cette recette basée sur la consommation sera réduite. A l'inverse, plus il y aura d'appareils à connecter, plus ces recettes pourraient augmenter. En 2023, les crédits proposés correspondent au calcul de versement prévu dans la loi de finances 2019 (Recettes de CA 2022 augmentée de 2,6%) et à l'arrêt du rattachement des produits.
Ch.	74	Dotations et participations	586 563,76	<b>Ce chapitre correspond aux participations des communes :</b> les cotisations, les contributions des communes à l'investissement imputées en section de fonctionnement et les participations aux emprunts pour les extensions du réseau et programmes de travaux non aidés, et pour le programme de l'article 8 pour les communes n'ayant pas transféré la TICFE, et le cas échéant les participations des adhérents au groupement de commandes pour l'achat groupé d'énergie. Il reprend également les recettes de FCTVA relative à la compétence EP/EIS/SLT. En 2023, on constate une augmentation de ces recettes cohérentes avec les crédits ouverts pour le paiement des factures d'électricité des points de livraison liés à la compétence EP/EIS/SLT.
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	333 000,00	<b>Ce chapitre regroupe les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par ENEDIS et GrDF,</b> et les redevances perçues des opérateurs de la Fibre ou des communes pour l'utilisation des supports de distribution publique d'électricité. Cette dernière est difficilement estimable et diminuera fortement une fois le déploiement de la Fibre terminé. La recette de redevance R2 n'est plus créditée à ce chapitre, elle est retracée en section d'investissement.
Ch.	77	Produits exceptionnels (*)	0,00	<b>Il s'agit de produits exceptionnels.</b>

	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		4 184 118,28	
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	72 800,00	<b>Le reversement de la R2 aux communes est désormais retracé à ce chapitre.</b>
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	138 670,00	<b>Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.</b>

Ch.	20	Immobilisations incorporelles	94 194,00	<b>Ce chapitre varie en fonction des besoins d'acquisition ou renouvellement en particulier de logiciels nécessaires à l'exécution des missions.</b> Cette année, des investissements sont à prévoir afin de faire évoluer les logiciels d'études et de suivi des travaux, d'acquérir un logiciel de gestion des points de livraison du groupement d'achat d'énergie afin de permettre aux adhérents de conserver une vue globale de leur parc et consommation sans subir la modification des fournisseurs au rythme des marchés lancés, l'achat de licences pour les nouveaux agents, l'évolution du site du SIDEC, ...
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	<b>Il s'agit des aides versées aux communes dans le cadre de la convention "Gaz Vert l'Avenir".</b>
Ch.	21	Immobilisations corporelles	22 898,45	<b>Ce chapitre varie en fonction des besoins d'aménagement, d'acquisition ou renouvellement de matériel nécessaires à l'exécution des missions.</b> Cette année, des investissements sont à prévoir pour permettre l'acquisition de matériel nécessaire aux nouveaux agents, l'acquisition d'un ordinateur portable pour le télétravail, le renouvellement du serveur informatique, l'acquisition et le renouvellement partiel du parc de téléphonie mobile, l'acquisition de mobiliers pour l'extension et les nouveaux agents, l'acquisition éventuelle d'un vélo électrique permettant certains déplacements proches du siège.
Ch.	23	Immobilisations en cours	3 843 955,83	<b>Ce sont les différents travaux réalisés sur le territoire des communes membres selon les compétences transférées.</b> Ils sont principalement retracés dans une gestion pluriannuelle sous forme d'AP/CP (cf délibération spécifique).
Ch.	26	Participations et créances rattachées à des participations	1 600,00	Adhésion AFL (cf délibération du Comité syndical 2022_C07 du 03/03/2022)
		RECETTES	4 184 118,28	
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	655 540,16	
Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	321 088,93	<b>Ce chapitre est un chapitre d'ordre budgétaire destiné à retracer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.</b> Les prévisions de recettes doivent correspondre aux prévisions de dépenses de fonctionnement reprises au chapitre 023.
Ch.	040	Opération d'ordre de transfert entre sections (*)	30 867,00	<b>Ce chapitre est à rapprocher du chapitre 042 de la section de fonctionnement et correspond à l'amortissement du matériel</b> selon les modalités votées en Comité syndical. Les modifications introduites par le passage à la M57 sur les modalités d'amortissement pourraient conduire à procéder à une modification budgétaire.
Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	549 867,19	<b>Ce chapitre reprend les prévisions d'affectation de résultats précédemment soumises au vote de l'assemblée délibérante,</b> les recettes issues du FCTVA découlant notamment de la compétence EP/EIS/SLT, et depuis cette année les recettes de redevance d'investissement R2.

Ch.	13	Subventions d'investissement	2 111 755,00	Ce sont notamment les subventions perçues du FACE et les participations des communes (subventions d'investissement).
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	515 000,00	En 2023, il serait procédé à un emprunt pour l'extension et la rénovation du bâtiment siège du SIDEC et à un emprunt relatif à la part du SIDEC sur les travaux d'investissement de la compétence EP/EIS/SLT.

En séance, l'information à l'assemblée est complétée par diaporama :

## BUDGET PRIMITIF 2023

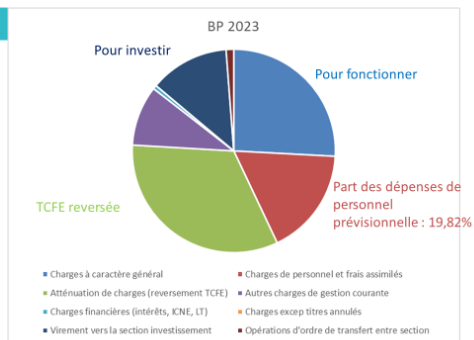


### Dépenses de fonctionnement

Ratio de rigidité structurelle prévisionnelle : 0,19 (seuil alerte : 0,65)

Nbre d'année pour rembourser l'emprunt : 4 (seuil alerte : 12 ans)

Ratio de surendettement prévisionnel : 0,28 (seuil alerte : 1,21)



## BUDGET PRIMITIF 2023



### Recettes de fonctionnement

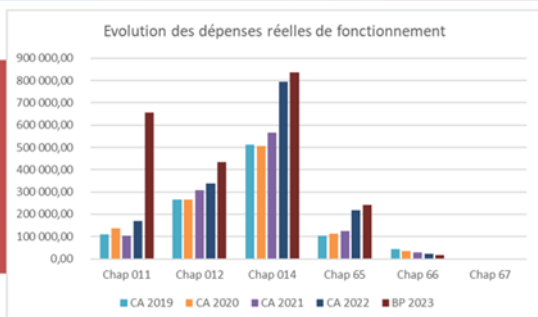
BP 2023



- Atténuation de charges (FNSFT)
- Produits de service (remboursement TFPB ENEDIS)
- Impôts et taxes (TCFE,...)
- Dotations, subventions, participations (cotisations, participation emprunts)
- Autres produits de gestion courante (redevances versées par les concessionnaires)
- Produits exceptionnels divers (mandats annulés sur exercices antérieurs, aide apprenti...)
- Résultat de fonctionnement reporté (RF Excédent N-1)

## BUDGET PRIMITIF 2023

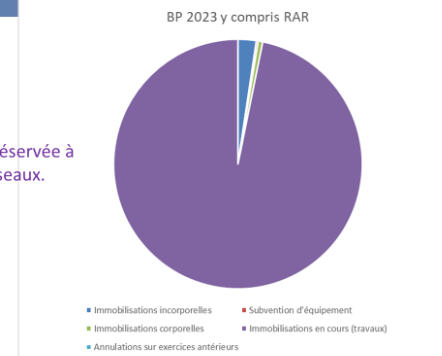
011 – dépenses à caractère général : intègre notamment les factures d'électricité des points de livraison éclairage public, assurances nouvelles compétences,...



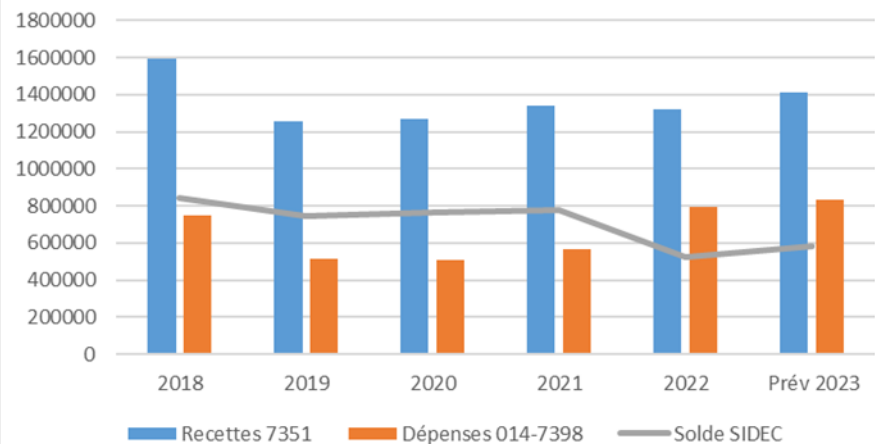
## BUDGET PRIMITIF 2023

### Dépenses d'investissement

Une section d'investissement réservée à 87 % aux travaux sur les réseaux.



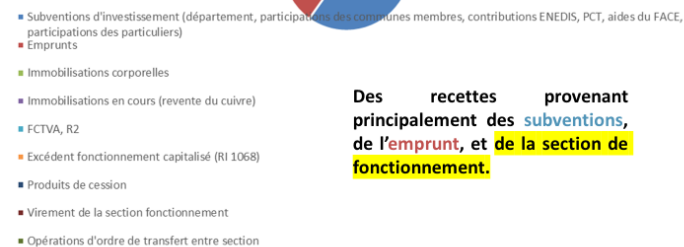
### Evolution des Recettes de TCFE



## BUDGET PRIMITIF 2023

BP 2023 y compris RAR

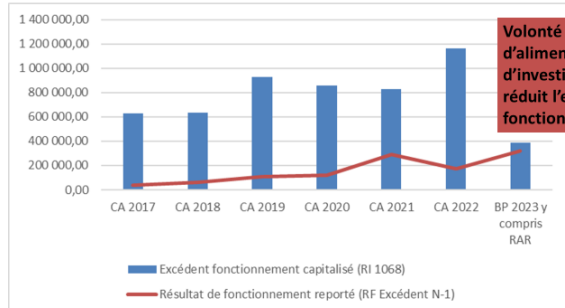
### Recettes d'investissement



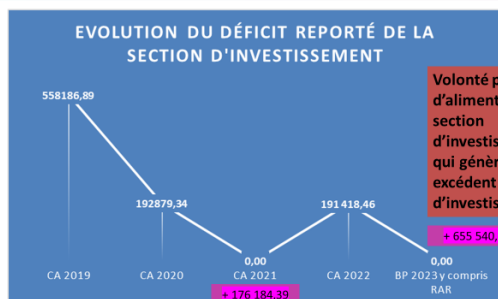
Des recettes provenant principalement des subventions, de l'emprunt, et de la section de fonctionnement.



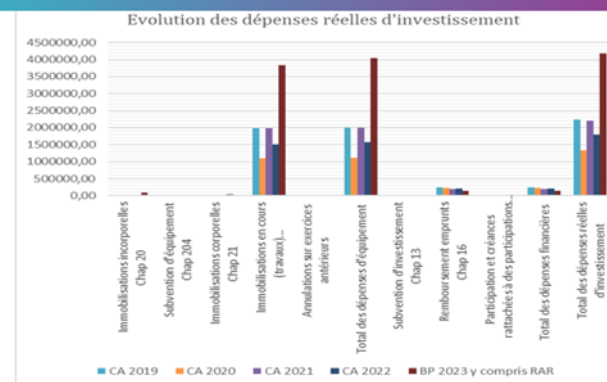
## BUDGET PRIMITIF 2023



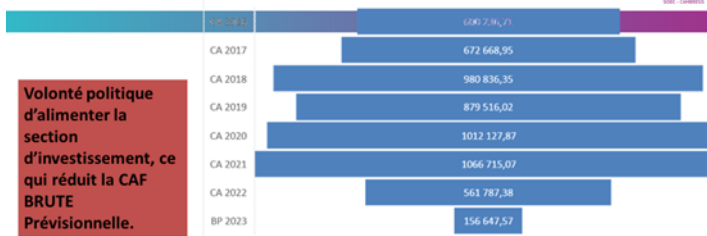
## BUDGET PRIMITIF 2023



## BUDGET PRIMITIF 2023



## BUDGET PRIMITIF 2023



Volonté politique d'alimenter la section d'investissement, ce qui réduit la CAF BRUTE Prévisionnelle.

CAF BRUTE = Recettes réelles de fonctionnement MOINS Dépenses réelles de fonctionnement  
Elle est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital (139k€ en 2023). Elle est un indicateur de performance ; elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre.

Pour plus de détails, veuillez-vous rendre dans l'espace documentaire, « cliquer sur « Procès-verbal Comité du 05.04.2023 » ».